

# Avorter est un droit fondamental

**Marchons samedi 8 mai 2021 à Saint-Brieuc pour le réaffirmer !**

## Un droit à l'IVG toujours menacé et entravé!

La baisse des moyens pour l'hôpital public, la disparition de nombreux centres IVG entraînent de sérieuses difficultés d'accès à l'IVG.

Outre le manque de centres dédiés, ce droit est entravé par les pressions patriarcales, notamment des groupes anti-choix qui bénéficient de puissants soutiens politiques et financiers leur permettant de faire régresser le droit à l'avortement en Pologne et en Hongrie par exemple, d'être massivement présents sur internet et de pratiquer la désinformation partout dans le monde, y compris en France. De plus, dans certains hôpitaux, des gynécologues invoquent la clause de conscience pour ne pas pratiquer d'avortement !

Accéder à l'IVG est donc un véritable parcours de la combattante, une lutte contre le temps et l'écoulement du délai d'accès aujourd'hui fixé à 12 semaines de grossesse / 14 semaines d'aménorrhée.

Chaque année, entre 3000 et 5000 femmes résidant en France doivent se rendre à l'étranger pour avorter. Combien d'autres sont forcées à poursuivre une grossesse non désirée ? En effet, pour les mineures, les pauvres, les migrantes, les exclues ces difficultés d'accès sont encore plus fortes.

**Cette violence est infligée dans le silence et l'indifférence : cela doit cesser !**

**C'est aux femmes que la décision d'interrompre leur grossesse appartient et l'État doit leur en garantir l'accès libre et gratuit sur l'ensemble du territoire !**

L'allongement des délais légaux de l'avortement est une des réponses à apporter en urgence à la difficulté d'accéder à l'IVG aujourd'hui en France, ce serait un pas vers plus de justice et d'égalité.

C'est pour cela que 50 ans jour pour jour après la parution du Manifeste des 343, un nouveau Manifeste a vu le jour pour faire pression sur les parlementaires afin qu'une loi soit votée pour faire passer les délais légaux de 12 à 14 semaines.

**C'est pour cela que nous appelons à rejoindre :**

**La Marche pour la défense de l'IVG  
le samedi 8 mai à 11H, au départ de la Préfecture à Saint-Brieuc**

**Vous pouvez aussi soutenir l'allongement des délais légaux à 14 semaines pour l'avortement en France en signant et en partageant la pétition en ligne**

<https://www.change.org/PPLIVG>

